

# Note d'information

A compter de l'imposition des revenus de 2016, le régime « micro BA » remplace le régime du forfait agricole, les formulaires n° 2342 anciennement souscrits par les exploitants soumis au régime du forfait sont supprimés.

## Est-ce que je peux bénéficier du régime « micro BA » ?

En matière d'impôt sur le revenu, le « micro BA » est le régime d'imposition applicable aux exploitants agricoles dont les recettes sur les trois années consécutives précédant l'année d'imposition ne dépassent pas 82 200 € HT. Le revenu imposable est égal aux recettes déclarées diminuées d'un abattement forfaitaire de 87 % représentatif des charges.

Exemple	2013	2014	2015	2016
Recettes hors taxe	60 000€	65 000€	70 000€	75 000€
		65 000 €		Vous bénéficiez du régime « micro BA ».
	Le régime « micro BA » est applicable en 2016 car la moyenne des recettes calculée sur 3 ans (2013, 2014, 2015) est inférieure à 82 200€ hors taxe.			

## Que dois-je déclarer pour l'année 2016 ?

Les exploitants anciennement soumis au régime du forfait bénéficient d'une entrée en vigueur progressive du régime du micro BA qui tient compte, pour l'imposition des revenus 2016, des forfaits imposés en 2014 et en 2015.

Exemple	2014	2015	2016	Revenu agricole 2016 imposable au régime « micro BA »
<b>Montant à déclarer</b> sur la déclaration 2042 C PRO	Forfait imposé (cf. votre avis d'imposition sur les revenus 2014) : 11 250 €	Forfait imposé (cf. votre avis d'imposition sur les revenus 2015) : 10 000 €	Recettes brutes 2016 : 75 000 €	
Montant retenu pour le calcul du revenu imposable 2016	11 250€	10 000 €	Recettes 2016 – 87 % = 9 750€	[Forfait 2014 + Forfait 2015 + (recettes 2016 – 87 %)] / 3 = 10 333€

En cas de création d'activité en 2015, l'exploitant doit déclarer le forfait imposé au titre des revenus 2015 et les recettes brutes de l'année 2016. Le revenu agricole 2016 est calculé de la façon suivante : [Forfait 2015 + (recettes 2016 – 87%)]/2.

## Comment déclarer ?

Il vous suffit de reporter sur votre déclaration de revenus n° 2042C PRO le montant de vos recettes 2016 sans abattement (lignes 5XB, 5YB, 5ZB), ainsi que le montant de votre bénéfice agricole forfaitaire imposé pour l'année 2014 (lignes 5XD, 5YD, 5Z) et votre bénéfice agricole forfaitaire imposé pour l'année 2015 ( 5XE, 5YE, 5ZE).

<p>Détail des revenus</p> <table border="0"> <tr> <td>Déclar. 1</td> <td>Total</td> </tr> <tr> <td>Revenus agricoles déclarés</td> <td>9000</td> </tr> <tr> <td>Rev. agri. hors quotient imposables (5)</td> <td>11250</td> </tr> <tr> <td>Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient</td> <td>11250</td> </tr> <tr> <td>Revenu brut global</td> <td>11250</td> </tr> <tr> <td>Revenu imposable</td> <td>11250</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur les revenus soumis au barème (14)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur le revenu net avant corrections</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Montant net de votre imposition</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>IMPOT NET</b></td> </tr> <tr> <td>Total de l'impôt sur le revenu net</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></td> </tr> <tr> <td>Revenu Fiscal de référence (25)</td> <td>11250</td> </tr> </table> <p>Fac simulé d'avis d'imposition Revenus 2014</p>	Déclar. 1	Total	Revenus agricoles déclarés	9000	Rev. agri. hors quotient imposables (5)	11250	Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient	11250	Revenu brut global	11250	Revenu imposable	11250	Impôt sur les revenus soumis au barème (14)	0	Impôt sur le revenu net avant corrections	0	Montant net de votre imposition	0	<b>IMPOT NET</b>		Total de l'impôt sur le revenu net	0	Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		Revenu Fiscal de référence (25)	11250	<p><b>REVENUS AGRICOLES</b></p> <p>Régime micro BA</p> <table border="0"> <tr> <td>Revenus nets exonérés</td> <td>SXA</td> <td></td> <td>SYA</td> <td></td> <td>SZA</td> </tr> <tr> <td>Revenus imposables</td> <td>SXB</td> <td>75 000</td> <td>SYB</td> <td></td> <td>SZB</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Recettes brutes 2016 sans déduire aucun abattement</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenus des années précédentes:</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Année de création de l'activité:</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Exploitants au régime du forfait</td> </tr> <tr> <td>- forfait 2014 montant imposé</td> <td>SXD</td> <td>11 250</td> <td>SYD</td> <td></td> <td>SZD</td> </tr> <tr> <td>- forfait 2015 montant imposé</td> <td>SXE</td> <td>10 000</td> <td>SYE</td> <td></td> <td>SZE</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Exploitants au régime réel</td> </tr> <tr> <td>- recettes brutes 2014 sans déduire aucun abattement</td> <td>SXJ</td> <td></td> <td>SYJ</td> <td></td> <td>SZJ</td> </tr> <tr> <td>- recettes brutes 2015 sans déduire aucun abattement</td> <td>SXK</td> <td></td> <td>SYK</td> <td></td> <td>SZK</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois</td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme</td> <td>SXN</td> <td></td> <td>SYN</td> <td></td> <td>SZN</td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme</td> <td>SXO</td> <td></td> <td>SYO</td> <td></td> <td>SZO</td> </tr> <tr> <td>Plus-values de cession taxables à 16%</td> <td>SXH</td> <td></td> <td>SYH</td> <td></td> <td>SZH</td> </tr> <tr> <td>Moins-values à long terme</td> <td>SXI</td> <td></td> <td>SYI</td> <td></td> <td>SZI</td> </tr> </table> <p>Fac simulé déclaration d'impôt sur le revenu global n° 2042 C PRO pour 2016</p>	Revenus nets exonérés	SXA		SYA		SZA	Revenus imposables	SXB	75 000	SYB		SZB	Recettes brutes 2016 sans déduire aucun abattement						Revenus des années précédentes:						Année de création de l'activité:						Exploitants au régime du forfait						- forfait 2014 montant imposé	SXD	11 250	SYD		SZD	- forfait 2015 montant imposé	SXE	10 000	SYE		SZE	Exploitants au régime réel						- recettes brutes 2014 sans déduire aucun abattement	SXJ		SYJ		SZJ	- recettes brutes 2015 sans déduire aucun abattement	SXK		SYK		SZK	Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois						Plus-values nettes à court terme	SXN		SYN		SZN	Moins-values nettes à court terme	SXO		SYO		SZO	Plus-values de cession taxables à 16%	SXH		SYH		SZH	Moins-values à long terme	SXI		SYI		SZI
Déclar. 1	Total																																																																																																																												
Revenus agricoles déclarés	9000																																																																																																																												
Rev. agri. hors quotient imposables (5)	11250																																																																																																																												
Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient	11250																																																																																																																												
Revenu brut global	11250																																																																																																																												
Revenu imposable	11250																																																																																																																												
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)	0																																																																																																																												
Impôt sur le revenu net avant corrections	0																																																																																																																												
Montant net de votre imposition	0																																																																																																																												
<b>IMPOT NET</b>																																																																																																																													
Total de l'impôt sur le revenu net	0																																																																																																																												
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.																																																																																																																													
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>																																																																																																																													
Revenu Fiscal de référence (25)	11250																																																																																																																												
Revenus nets exonérés	SXA		SYA		SZA																																																																																																																								
Revenus imposables	SXB	75 000	SYB		SZB																																																																																																																								
Recettes brutes 2016 sans déduire aucun abattement																																																																																																																													
Revenus des années précédentes:																																																																																																																													
Année de création de l'activité:																																																																																																																													
Exploitants au régime du forfait																																																																																																																													
- forfait 2014 montant imposé	SXD	11 250	SYD		SZD																																																																																																																								
- forfait 2015 montant imposé	SXE	10 000	SYE		SZE																																																																																																																								
Exploitants au régime réel																																																																																																																													
- recettes brutes 2014 sans déduire aucun abattement	SXJ		SYJ		SZJ																																																																																																																								
- recettes brutes 2015 sans déduire aucun abattement	SXK		SYK		SZK																																																																																																																								
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois																																																																																																																													
Plus-values nettes à court terme	SXN		SYN		SZN																																																																																																																								
Moins-values nettes à court terme	SXO		SYO		SZO																																																																																																																								
Plus-values de cession taxables à 16%	SXH		SYH		SZH																																																																																																																								
Moins-values à long terme	SXI		SYI		SZI																																																																																																																								